

Objet : Arrêté de circulation pour pose d'un appui télécom – 4 rue Beau Soleil -

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 31 juillet 2026 de l'entreprise **AA Group** représenté par AMMAMOU Kais – 11 bis rue de Fossés– 91 100 CORBEIL ESSONNES, qui souhaite réaliser le déterrement d'une chambre télécom Orange,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu « **4 rue Beau Soleil** » à partir du **17/08/2026** pour une durée de 21 jours,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des travaux nommés ci-dessus, un empiètement sur chaussée sera effectué 4 rue Beau Soleil à partir **du lundi 17 août 2026** jusqu'au **dimanche 06 septembre 2026** inclus.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis à la restriction suivante :

- Circulation alternée manuellement,
- Interdiction de stationner et de dépasser à tous véhicules légers ou poids lourds,
- Vitesse limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 11 août 2026,



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Joseph JEULAND

